

## **PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Etudes européennes et internationales parcours Etudes franco-allemandes -Niveau 3**

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

### **ARRETÉ**

#### **Article 1**

La composition des jurys d'examen Licence Etudes européennes et internationales parcours Etudes franco-allemandes -Niveau 3 comme suit :

##### **Membres du jury**

CEELEN Stefanie, Président, PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE  
SCHULZ Oliver, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

##### **Semestre 1**

GOMEZ Anne sophie, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.  
PLATELLE Fanny, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.  
HYS Joanna, LECTEUR

##### **Semestre 2**

EUBEL Viola, LECTEUR  
PLATELLE Fanny, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.  
GOMEZ Anne sophie, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

#### **Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 2 décembre 2024